

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 ;
3. Discussion et adoption des décomptes finaux des préavis N° 07/2014 et N° 05/2015 ;
4. Préavis N° 08/2017 – Crédit pour la construction d'une salle villageoise et pour la transformation du bâtiment de la voirie ;
5. Préavis N° 09/2017 – Modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
6. Préavis N° 10/2017 – Budget 2018 ;
7. Préavis N° 11/2017 – Renouvellement du taux d'escompte ;
8. Préavis N° 12/2017 – Crédit d'étude pour le raccordement des eaux usées des communes d'Echandens et d'Ecublens au réseau de l'ERM ;
9. Election de la commission de gestion 2018 ;
10. Communications municipales ;
11. Communications du Bureau ;
12. Divers et propositions individuelles ;
13. Paiement des indemnités.

Le Président, M. Dominique Tavel, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Muriel Andrey, Céline Horisberger, Isabelle Katz, MM. Tomislav Brkic, Daniel Monod, Jean-Nicolas Muff.

Non-Excusé : Francisco Fiol.

MM. Fabien Descoeudres et Jean-François Martin fonctionnent comme scrutateurs.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant ce procès-verbal. M. Pierre Etter indique qu'il avait omis d'annoncer son absence lors de la dernière séance et présente ses excuses à l'assemblée. M. Jacques Perrinjaquet demande qu'une modification soit apportée à la dernière page, dernière intervention de M. Dominique Tavel : il pense que le libellé correct devrait être « *M. Dominique Tavel le remercie de sa remarque et confirme que le dépassement sera soumis à l'approbation du Conseil communal de décembre.* ». Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV ainsi modifié est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Discussion et adoption des décomptes finaux des préavis N° 07/2014 et N° 05/2015

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Katharina Zurn, responsable du préavis No. 05/2015, qui annonce qu'un dépassement de CHF 3'309.85 a été notifié par la communication municipale No 13/2017. Ce dépassement est notamment dû aux honoraires d'architecte qui étaient plus onéreux que prévus.

M. Dominique Tavel la remercie et demande s'il y a des remarques concernant ce décompte. M. Jacques Perrinjaquet rappelle qu'une des compétences, voire la principale compétence, du Conseil communal est d'accorder ou non des sommes d'argent sur préavis de la Municipalité. Ceci est l'essentiel du travail du Conseil communal. Il sait bien que même si la majorité du Conseil communal n'approuve pas le décompte final en question, cela restera sans conséquence, vu que cet argent est dépensé et certainement bien dépensé. Mais les montants accordés doivent être respectés.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président Dominique Tavel passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu la communication municipale N° 13/2017,
- vu les explications fournies par la conseillère municipale en charge du dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (50 OUI – 2 ABSTENTIONS)

- d'accepter le décompte final portant sur un dépassement de CHF 3'882.25 concernant le préavis No. 05/2015.

M. Dominique Tavel passe au décompte final du Préavis No. 07/2014-2 et donne la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable du préavis, qui prend note de la remarque de M. Jacques Perrinjaquet et informe que dans ce dépassement il s'agissait des honoraires du notaire détaillés dans le décompte. D'autre part il y avait les plus-values et colonnes lavantes-séchantes choisies pour les appartements qui n'étaient

connus qu'après le préavis. Ce dépassement correspond à environ 1.2% du montant total accordé lors de ce préavis.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président Dominique Tavel passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu la communication municipale N° 12/2017,
- vu les explications fournies par la Syndique en charge du dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (50 OUI – 2 ABSTENTIONS)

- d'accepter le décompte final portant sur un dépassement de CHF 29'984.- concernant le préavis No. 07/2014-2.

4. Préavis municipal N° 08/2017 – Crédit pour la construction d'une salle villageoise et pour la transformation du bâtiment de la voirie

En préambule, M. Dominique Tavel signale que M. Xavier Dutruit, qui est un des mandataires de l'entreprise désignée, se récusé pour ce préavis. Il passe la parole à M. Jean-Marc Landolt, Municipal responsable de ce préavis qui informe que le crédit demandé dans ce préavis est quasiment identique à celui proposé en automne 2016 lors de la mise à l'enquête publique. Néanmoins, la Municipalité a tenu comptes des remarques et suggestions formulées par les citoyens. Les principales modifications sont les suivantes :

- l'intégration d'un accès direct entre le foyer et la terrasse sans passer par la salle villageoise
- l'agrandissement de la surface de la cuisine et la réorganisation de l'espace dédié au nettoyage et au service de table
- la création d'une liaison transversale entre le foyer et le local de la voirie
- la promotion d'un chauffage sans utilisation d'énergie fossile
- la production d'énergie solaire en toiture Est de la voirie.

Seul une entreprise générale sur les huit inscrites a rendu un dossier recevable. Cela tient essentiellement à la qualité du dossier de soumission. Il revient sur les interrogations formulées par la commission d'objet quant au type de fenêtres installées. Il précise que celles de la salle villageoise seront en bois, alu thermo laqué et celles de la façade d'entrée du foyer seront en acier thermo laqué. Cela sera fait en usine et ne demandera pas d'entretien particulier.

Concernant le choix d'un système de production d'énergie alternative, il s'agit de géothermie en lieu et place du chauffage à pellets. La Municipalité s'engage à faire réaliser une étude comparative complémentaire, afin de déterminer quel système sera le mieux adapté. Selon renseignements obtenus, les coûts pour les deux types d'installations seraient du même ordre de grandeur. Le Conseil sera renseigné de façon transparente du choix final de production d'énergie.

Il remercie la commission d'objet pour l'analyse et les remarques formulées concernant ce point.

Pour répondre à la demande de la commission des finances, la Municipalité a reçu de la fiduciaire Ruffieux SA, en charge de la révision des comptes de la société Guillet Constructions SA, les comptes des années 2014 à 2016 prouvant la solidité financière de l'entreprise.

Il signale une erreur en page 8 du préavis. Il s'agit d'un taux de TVA de 7.7% et non pas comme indiqué de 7.6%. Dès lors, le montant de la taxe est de CHF 674'520.-, portant le total à CHF 9'434'520.-. Cette modification est sans incident sur le montant total TTC arrondi à CHF 9'450'000.-. Sur la même page, dans le tableau du bas, il rappelle le décompte final distribué en début de séance qui montre un coût effectif de CHF 502'215.15 au lieu du montant du préavis No. 01/2017 de CHF 540'000.-, ce qui amène à un montant total TTC de CHF 10'167'452.-, au lieu de CHF 10'205'237.-.

En accord avec la commission des finances, la Municipalité propose d'amender les conclusions de son préavis avec un amortissement du crédit de construction sollicité sur un délai maximum 30 ans au lieu de 20 ans.

M. Dominique Tavel le remercie et passe la parole à M. Thierry Lambelet, Président de la commission d'objet, qui remercie M. Jean-Marc Landolt des réponses apportées aux demandes de la commission. En complément au rapport de la commission il apporte quelques précisions. Il rappelle que les problèmes liés au système PAC ont partiellement été écartés, en exécutant les forages côté court plutôt que côté parking. La commission d'objet prie la Municipalité d'étudier dans le détail cette possibilité et invite le Conseil communal d'adopter les conclusions du préavis.

M. Dominique Tavel le remercie de demande s'il y a des questions concernant le côté technique de ce préavis.

M. Hans Bachmann demande s'il n'est pas possible d'utiliser un chauffage à bois au lieu de pellet, puisque la commune possède du bois.

M. Jean-Marc Landolt ne sait pas s'il y a assez de bois dans les forêts de la commune. Cette voie n'a pas été explorée.

M. Eric Maillefer répond que la production annuelle de bois communal n'est pas suffisante pour assurer l'approvisionnement d'une chaudière à bois pour un bâtiment regroupant la salle communale et le service de voirie. Bon an, mal an, il y a entre 100 et 150 m³, toutes sources confondues (y compris le bois de feu, de service et de bois décheté). La production de bois de feu est souvent insuffisante pour couvrir la demande des habitants de la commune. Echandens fait partie de « La Forestière » et par conséquent la Commune n'importera pas de pellets étrangers, le cas échéant. Les pellets viendraient de scieries locales.

M. Thierry Lambelet ne pense pas que l'utilisation du bois sera favorable. Il n'y a pas réellement assez de pellets disponibles non plus. Les fournisseurs suisses se tournent donc également vers des fournisseurs étrangers, ce qui fait que des pellets de provenance suisse ne peuvent pas être garantis.

M. Jean-Marc Landolt le remercie et confirme que la Municipalité n'a pas d'à priori pour un système à pellets ou un système PAC géothermie, ce qui compte c'est que ce soit le plus efficient possible. Une étude plus détaillée permettrait de comparer les avantages et les désavantages. Concernant les différentes possibilités de forage, il a pris contact avec le Canton, et une autorisation de forage est possible, mais le site se trouve en limite de secteur de protection des eaux. Cela veut dire que cela exigerait un accompagnement technique supplémentaire, mais la possibilité existe.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui remercie la Municipalité des éléments financiers fournis, concernant les comptes de Gaillet Constructions qui permettront à la Municipalité de juger de la capacité de l'entreprise de mener à bien les travaux confiés. Par ailleurs comme souligné par M. Landolt,

la commission des finances préavise favorablement à l'amendement concernant l'amortissement de la somme. Il n'a rien d'autre à ajouter au contenu de son rapport.

M. Dominique Tavel le remercie et ouvre la discussion.

M. Paul Diserens demande s'il est pratique courante de demander les comptes des sociétés avec qui il sera travaillé. N'est-ce pas une pratique intrusive ?

M. Philippe Diserens comprend la question mais dit qu'il importe qu'une entreprise générale soit solide, puisque elle confie des travaux à des sous-traitants. Ce fait empêche la Municipalité de contrôler que les acomptes vont bel et bien être versés aux sous-traitants. Elle a donc besoin de garanties pour attribuer un mandat. Si une analyse des comptes permet de juger de la fiabilité de l'entreprise générale, il pense que c'est utile.

M. Jean-Marc Landolt précise que l'entreprise n'a pas fait de difficultés pour transmettre ses comptes, mais c'est la première fois qu'une telle demande lui a été faite. Concernant le risque que les sous-traitants ne soient pas payés, il y aura un contrat d'entreprise avec une clause garantissant le suivi des paiements.

M. Dominique Tavel le remercie et confirme que cela se fait couramment dans le secteur du bâtiment.

M. Dominique Tavel procède à l'amendement proposé par la Municipalité concernant le délai de l'amortissement de 20 à 30 ans et demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Il ouvre ensuite la discussion sur le préavis lui-même. La parole n'étant pas demandée, il en lit les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 08/2017, amendé,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

M. Xavier Dutruit s'est récusé

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 9'450'000.00 pour la construction d'une salle villageoise et pour la transformation du bâtiment de la voirie,
- d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie de l'investissement et/ou de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 30 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien du bâtiment.

5. Préavis municipal N° 09/2017 – Modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Municipal responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter au préavis.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes et évacuation et épuration des eaux qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 09/2017,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- de modifier l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux selon la proposition du présent préavis

6. Préavis municipal N° 10/2017 – Budget 2018

M. Dominique Tavel passe en revue le budget page par page par ordre administratif puis par nature et invite les Conseillers à l'interrompre en cas de besoin.

M. Patrick Zurn intervient concernant la rubrique 190.3151.01, ordre administratif, et demande quel sont les installations au niveau informatique qui se renouvellent chaque année, mentionnées en page 10 du budget.

Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis répond qu'il s'agit de postes de travail, d'applications et de sécurité informatique qui sont mis à jour ou remplacés régulièrement.

M. Francisco Ruiz intervient concernant la rubrique 710.3525.01, ordre administratif, Arasmac, affichant CHF 540'000 francs, donc une augmentation, alors que le nombre de places de la structure à Echandens est toujours le même et demande la raison de cette augmentation.

Mme Irène Caron répond que les montants que les communes paient dépendent des prestations fournies dans l'ensemble du réseau et non pas seulement dans la Commune. Le chiffre est influencé par ce que l'ensemble des communes offrent, malgré le fait qu'Echandens limite les places d'accueil.

M. Francisco Ruiz la remercie, mais constate que cela correspond pour l'accueil de 32 enfants, à un coût d'environ CHF 16'000.- par année et par enfant.

Mme Irène Caron répond que la structure est bien mise en place et que la situation est sous contrôle. La demande existe et la commune pourrait accueillir plus d'enfants, mais manque actuellement de locaux pour cela.

Aucune autre question n'étant posée, M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis qui précise que le budget présenté n'a rien d'extravagant ni d'inquiétant. En plus de l'augmentation des charges liées au Canton, qui correspond presque au déficit budgété, il y a les frais liés à la croissance de la Commune et que les prestations à fournir augmentent chaque année. Elle souligne le fait que les budgets précédents similaires à celui-ci se sont souvent soldés à des excédents de recettes. Elle confirme que le budget prévoit un déficit d'environ CHF 742'000.- dont CHF 681'589.- réclamés par le Canton. Il faut également tenir compte du fait qu'il y a CHF 180'000.- de moins pour les dépenses thématiques (forêts et transport) et que les coûts des transports publics ont augmenté de CHF 110'000.-.

Elle revient sur une remarque de la commission des finances qui s'étonne de l'importante augmentation de plus de CHF 120'000.- au chapitre 13, comprenant la masse salariale du bureau communal, y compris les auxiliaires. Elle rassure que le passage d'un 0.8 ETP à un plein temps de l'assistante boursière qui semble générer une part importante de cette augmentation n'y est pour rien. En effet, les assurances concernant l'ensemble du personnel entrent également dans ce chiffre. Il s'agit donc d'une différence d'environ CHF 85'000.- par rapport au budget 2017. Elle explique que le poste de l'assistante boursière a été budgété en 2017 pour six mois dès juillet avec un 0.8 ETP. Dès 2018, ce poste passera à un équivalent plein pour toute l'année. Elle rappelle également que le personnel communal est soumis au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud. Cela veut dire que des augmentations statutaires doivent être accordées. Un changement de classe est également prévu dans ce budget pour la responsable de la bourse, Mme Martine Comte qui a brillamment réussi ses examens de cadre à l'administration communale. Pour le mois de janvier il faut tenir compte du fait qu'il y aura trois salaires pour la conciergerie, soit l'actuel concierge M. Michel Genin qui quittera son poste fin janvier et touchera une prime pour ses 40 ans de service ainsi que le nouveau concierge déjà en fonction, M. Luis Nunes Da Silva. Les montants budgétés pour la partie « Personnel communal » étaient sous-évalués et il a été décidé pour le budget 2018 de réévaluer ce chiffre à CHF 700'000.- au lieu des CHF 615'000.- prévus pour 2017 et qui seront dépassés.

Il faut également mettre en parallèle l'augmentation des heures de vacation de la Municipalité. Jusqu'au budget de 2016, CHF 120'000.- ont toujours été mis au budget pour les vacations de l'exécutif. Les comptes 2016 faisaient déjà apparaître un dépassement de CHF 37'000.-. Au budget 2017 figurait donc un chiffre de CHF 130'000.- et il s'avère que ce montant sera à nouveau dépassé, d'où l'augmentation de la prévision pour 2018 à CHF 150'000.-. Elle estime important d'avoir un personnel communal efficace pour pouvoir épauler la Municipalité, en citant l'exemple du journal communal qui est actuellement géré par elle-même, ce qui ne devrait pas être le cas. Ce même bureau communal doit être renforcé car il compte déjà plus de 400 heures supplémentaires, ce qui a été confirmé par l'audit.

M. Dominique Tavel la remercie et passe la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances qui remercie Mme la Syndique pour les éléments complémentaires apportés. Il revient sur l'évocation de l'audit commandé par la Municipalité concernant l'administration communale. La commission des finances souhaite que la commission de Gestion qui sera élue ce soir puisse discuter et échanger avec la Municipalité concernant cet audit. La commission des finances encourage qu'un audit de la voirie soit également fait puisque la nouvelle équipe de voirie est maintenant en place, tout en sachant que le Conseil communal ne peut pas l'imposer. Il n'a rien d'autre à ajouter aux conclusions du préavis et invite les conseillers à les ratifier.

M. Eric Maillefer confirme que la question d'un audit de voirie s'est posée et la Municipalité désire le faire. Cependant il propose d'attendre encore un peu, car le démarrage du chantier de la grande salle bouleversera le fonctionnement de la voirie et influencera un audit durant l'année 2018. Il faut également tenir compte du nouvel employé de la voirie qui prendra ses fonctions en janvier 2018 et aura besoin de prendre ses marques. La situation sera plus opportune pour un audit en 2019.

M. Francisco Ruiz constate qu'il y a un excédent des charges en 2018 et qu'il y aura les amortissements de la nouvelle salle et des travaux de l'Auberge. Cela avoisinera un supplément d'environ CHF 400'000.- / 500'000.-. Même si l'optimisme est de mise aujourd'hui par rapport à cet excédent, il suggère de faire attention concernant ce montant durant les prochains quatre ou cinq ans à venir.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2018 et le préavis municipal No 10/2017,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

d'adopter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté.

7. Préavis municipal N° 11/2017 – Renouvellement du taux d'escompte

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter à son préavis. Elle rappelle que cette décision est votée chaque année et signale que l'année prochaine l'occasion se présentera de discuter du taux d'imposition en plus du taux d'escompte.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances qui se réjouit de l'optimisme de Mme la Syndique et n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 11/2017,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

de maintenir le taux d'escompte à 10% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2018 et ce pour une année.

8. Préavis municipal N° 12/2017 – Crédit d'étude pour le raccordement des eaux usées des communes d'Echandens et d'Ecublens au réseau de l'ERM

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jerome De Benedictis, responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter au préavis

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes et de l'épuration des eaux, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. Thierry Lambelet se demande s'il n'y a pas intérêt de repartir le raccordement entre Lausanne et Morges, au lieu de tout mettre sur l'ERM de Morges.

M. Jerome De Benedictis répond que cela n'est pas possible pour plusieurs raisons : les travaux doubleront s'il faut participer aux travaux à Bussigny et réaliser des travaux pour se raccorder à l'ERM. Le coût principal est dû à la creuse de la fouille et non pas forcément au diamètre des canalisations pour amener les eaux aux différentes STEP. Le fait de doubler les travaux ferait exploser les coûts. D'autre part la Commune pourra être séparée de la station de pompage du Brizet qui coûte cher en heures de voirie et en frais de réparation. A cela s'ajoute l'aspect politique et le Canton n'accepterait pas forcément que la Commune soit impliquée dans deux STEP différentes. Pour les raisons citées et d'autres non exprimées, la Municipalité estime qu'il est clairement plus judicieux de se raccorder à l'ERM.

M. Samy Pache voudrait connaître les craintes de M. Thierry Lambelet.

M. Thierry Lambelet ne voudrait pas que la station de Morges « tienne le couteau par le manche ». D'autre part il indique que la station de Lausanne est plus récente. Il parle du coût de la fouille mais également du coût de fonctionnement qui n'est pas connu. Il a un peu peur de la politique Morgienne.

M. Jerome De Benedictis signale que pour l'ERM, la Commune sera représentée par le Municipal en charge de l'épuration mais également par un membre du Conseil, ce qui donne un moyen d'influencer et de participer aux débats. Cette opportunité ne se présentera pas à Lausanne. Quant à la problématique du contrôle sur les coûts, elle se posera dans les deux cas. A ce jour, la transparence est meilleure du côté de Morges que de Lausanne.

M. Dominique Tavel précise qu'il s'agit en fait de 17 ou 18 communes de la région Morgienne et non pas seulement de Morges.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 12/2017,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (51 OUI – 1 ABSTENTION)

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les démarches en vue de l'adhésion de la commune d'Echandens à l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne « ERM »,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.- pour l'étude du raccordement des eaux usées des communes d'Echandens et d'Ecublens au réseau de l'Epuración Région Morgienne (ERM),
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir ce montant sur le Fonds de réserve pour les égouts (9280.110).

9. Election de la Commission de gestion 2018

M. Dominique Tavel rappelle que chaque membre de cette commission est rééligible une seule fois comme ce qui est le cas de MM. Etienne Bohner, Daniel Monod, Valéry Ponsar et François Vogel. Il leur demande à tour de rôle s'ils sont candidat pour un nouveau mandat. M. Daniel Monod étant absent a confirmé préalablement sa candidature et les autres candidats confirment leur accord. Il invite l'assemblée à proposer d'autres candidatures.

M. Sébastien Baconnier présente les candidatures de MM. Hans Bachmann et Francisco Ruiz, tous deux Conseillers communaux depuis 2016 ainsi que de M. Xavier Dutruit, Conseiller communal depuis 2006 et membre de la Commission de gestion 2012 et 2013. Il les recommande chaleureusement aux suffrages.

M. Dominique Tavel leur demande à tour de rôle s'ils acceptent d'être candidat à cette commission. Ils confirment leur accord. M. Dominique Tavel demande s'il y a d'autres candidatures ce qui n'est pas le cas. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges, les candidats cités sont élus à l'unanimité et en application de l'article 12 du règlement du Conseil communal.

10. Communications municipales

M. Eric Maillefer :

1. Personnel de voirie

M. Luis Nunes da Silva a été transféré au poste de responsable de la conciergerie, dès le 1^{er} novembre 2017. Pour le remplacer, la Municipalité a mis au concours un poste d'employé de voirie polyvalent. Suite aux nombreux dossiers reçus, la Municipalité a retenu la candidature de M. Jonathan Berseth.

M. Berseth habite la Commune et est âgé de 31 ans. Il est titulaire de plusieurs CFC, dont celui d'horticulteur-paysagiste. De plus, il a le permis de machiniste et possède un diplôme de formateur en entreprise.

M. Berseth commencera son activité au service de la voirie en janvier 2018.

Avec cette organisation, la Municipalité poursuit son objectif de rapprochement des services de conciergerie et de voirie. Ces deux services seront appelés à collaborer de manière étroite et interactive dès janvier 2018.

2. Stand de tir – Remplacement des cibles Polytronic

Dans sa séance du 12 septembre 2017, les représentants des 9 Municipalités partenaires du Stand de tir ont approuvé la proposition du président de l'Association du Stand d'Echandens de changer l'ensemble des 12 cibles électroniques à 300 m.

En effet, la société Polytronic ne fabrique plus les modèles actuellement en service à Echandens, et l'approvisionnement en pièces détachées ne pourrait être que partiellement assuré pour les deux prochaines années au mieux. L'acquisition de nouveau matériel, cibles + nouveau logiciel, permettra, aux utilisateurs du Stand, d'être assurés du bon fonctionnement des cibles et du service de dépannage en cas de défaillance. Enfin, pour ce stand très utilisé, cette nouvelle technologie met les installations d'Echandens au niveau de l'état de la technique actuelle. Ceci devrait réjouir les tireurs de notre prochaine Abbaye : Il n'y aura plus de pendules inexplicables.

La société Polytronic a fait une proposition très intéressante pour le remplacement de l'ensemble des cibles, soit un montant de Fr. 172'972.80 TTC.

Les réserves du Fonds du Stand intercommunal ne suffisant pas à couvrir cet investissement, les 9 communes partenaires ont décidé de lancer un emprunt de Fr. 80'000.00 auprès des sociétés utilisatrices du Stand, cet emprunt étant rémunéré au taux de 0.75 % l'an.

Cet appel a été entendu et les promesses de participation dépassent largement le montant requis.

La répartition des parts de l'emprunt ayant été fixée, la gestion des fonds sera assurée par notre administration communale.

La totalité de l'emprunt sera remboursé d'ici le 30 juin 2021.

Mme Irène Caron :

1. Actions CGN

La famille Panchaud a fait don de 25 actions nominatives du Groupe CGN SA, d'une valeur de Fr. 25.00 chacune. La Commune possède désormais 45 actions. La Municipalité remercie chaleureusement la famille Panchaud pour ce don dont elle fera le meilleur usage.

M. Jerome De Benedictis :

1. Chantier de la Route de la Gare

Les travaux de remplacement des conduites d'eau et de gaz de la route de la Gare sont à bout touchant et l'objectif de terminer ces travaux au plus tard pour la mi-décembre 2017 sera atteint. Compte tenu des dernières projections de l'OFROU quant à la charge de trafic induite par la future jonction autoroutière d'Ecublens sur ce tronçon, la Municipalité a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs en mobilité afin d'évaluer les mesures permettant de restreindre le trafic de transit, les potentiels dysfonctionnements futurs et les opportunités de requalification et de réaménagement du domaine public. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du mois de mars.

2. Chantier des Atribus et de la Zone 30 à la Rue du Château

La pose de la surface colorée a dû être repoussée aux premiers beaux jours de 2018 en raison d'une rupture de stock chez notre prestataire. Les premières mesures de vitesse présentent des résultats conformes aux normes sur les zones 30 et la DGMR pourra procéder aux mesures officielles dans le courant de l'année 2018. Parallèlement et afin de répondre aux interpellations des habitants de la rue du Saugey, ils ont été conviés à une séance d'information au sujet de la nouvelle réglementation le 14 décembre 2017.

11. Communications du Bureau

M. Dominique Tavel rappelle le don des jetons de présence fait par les Conseillers communaux durant l'année 2017 et indique que la somme a atteint environ CHF 700.- plus les dons de ce jour. Il annonce que la somme sera attribuée à des familles nécessiteuses d'Echandens (après renseignement pris, il s'agit de 40 personnes), sous forme de bons d'achat au PAM d'Echandens, selon une proposition M. Francisco Ruiz.

Il confirme qu'une séance d'information sera organisée lors d'une prochaine séance du Conseil communal, durant laquelle Mme la Préfète expliquera les relations entre le Conseil et la Municipalité suite à un léger changement de la loi LEDP. Cela pourrait être intéressant vu le grand nombre de nouveaux membres du Conseil communal d'Echandens.

Il invite les Conseillers à agender les deux prochaines séances du Conseil communal, soit le 26 février et le 23 avril 2018. La traditionnelle séance du dernier lundi de juin aura lieu le 25 juin 2018.

12. Divers et propositions individuelles

M. Charles Richard revient sur la séance mentionné par M. Jerome de Benedictis pour les habitants du Saugey suite à la modification de la circulation dans ce quartier. Il pense qu'une telle séance concerne tout le monde, car les places de parc vers l'ancienne maison Merminod sont utilisées également par d'autres personnes que les habitants du Saugey. Avec la zone 30, il s'avère que les automobilistes descendant la route de la Riaz ne respectent pas forcément la priorité de droite. Cela est également le cas vers la sortie du Saugey en face du Tea-Room. En outre le 30 à l'heure n'est pas respecté sur la rue du Château. Il signale que la sortie après les abribus, à côté de la place de jeux, avait été supprimée et n'en comprend pas la raison, car elle était beaucoup plus sûre que celle en face du Tea-Room.

M. Jerome De Benedictis rappelle que l'étude d'un projet en 2013 était partiellement reprise par un bureau d'ingénieur en mobilité qui s'est penché sur l'aspect de la circulation du centre du village. Le débouché sur la rue du Saugey vers le « parking Merminod » n'est pas un domaine public. Le débouché se fait sur les arrêts de bus, sur une traversée piétonne fréquentée (autrefois passage piétons). En effet, il y a une place de jeux, une Auberge, un centre du village, mais une éventuelle collision à ce débouché masqué par les bus était peu probable de l'avis du Canton, de l'ingénieur mobilité, de la Municipalité et du Conseil communal qui voulaient installer tout d'abord une borne escamotable à cet endroit. Cette idée a été abandonnée au profit d'une simple signalisation pour des raisons pratiques, d'où l'idée de la suppression de ce débouchée.

La convocation à une séance pour les habitants du Saugey répond à une demande desdits habitants.

Concernant la priorité de droite vers la croisée Riaz / Saugey devant la boulangerie, il s'agit d'une zone 30 qui appelle à la convivialité et au respect des lois. La Municipalité fera tout pour que ces lois soient respectées. La signalisation et la communication seront améliorées. D'autre part, l'ancien marquage sera effacé, ce qui est très compliqué. En fonction de tout cela, la Municipalité appelle à la responsabilité des usagers dans une zone 30. En fin de compte, la Municipalité ne peut pas être tenue responsable du non-respect des lois par les usagers. Le problème de ce débouché a été identifié et toutes les étapes ont été validées par le Canton, l'ingénieur en mobilité, la Municipalité et le Conseil communal.

M. Charles Richard, rappelle néanmoins la dangerosité des dépassements de bus, et ne voit pas de changement avec la nouvelle situation.

M. Sébastien Baconnier demande pourquoi le miroir vers la croisée Riaz / Prumay, a été enlevé lors des derniers travaux sur l'éclairage. Sera-t-il remis ?

M. Jerome De Benedictis confirme que le miroir a été retiré car il était en très mauvais état. Dans un premier temps, la Municipalité ne voulait pas le remettre car la priorité de droite en zone 30 est faite pour faire ralentir les automobilistes. Un miroir servant à ne pas ralentir va donc à l'encontre de cette mesure. Néanmoins, si une raison de sécurité prime sur l'absence de miroir, un miroir sera posé. Mais à cet endroit cela ne semble pas nécessaire, il suffit de ralentir, ce qui est le but des zones 30.

M. Ramiro Rodriguez partage le point de vue M. Sébastien Baconnier et trouve que le miroir de la Riaz apporte clairement une sécurité. Il ne pense pas que les gens soient moins prévoyants sous prétexte qu'il y a un miroir. Il encourage la remise du miroir.

M. Edy Bridy croit se rappeler qu'un miroir avait été retiré au chemin du Stand, ce qui avait créé pas mal d'histoire et des courriers avaient été écrits à la Municipalité à ce propos. Il ne pense pas qu'il y ait plus ou moins d'accidents suite à l'enlèvement du miroir.

Sébastien Baconnier demande s'il est nécessaire d'enlever les barrières en hiver pour déblayer la neige vers le chemin qui relie le Muveran au Saugey à travers les vignes. La question lui avait été posée par des personnes âgées qui auraient également besoin d'une main-courante sur les premiers mètres en haut du chemin.

M. Jerome De Benedictis répond que ces barrières seront prochainement remplacées et la Municipalité tiendra compte de cette remarque le moment venu.

M. Pierre Etter demande s'il est possible de louer le refuge en hiver, depuis l'installation de l'électricité. Sinon quels seraient les travaux nécessaires pour permettre la location du refuge tout au long de l'année ?

M. Eric Maillefer répond qu'il n'est pas prévu de permettre une ouverture toute l'année car la conduite d'eau n'est pas hors-gel. D'autre part, la fermeture hivernale permet d'effectuer des travaux d'entretiens.

13. Paiement des indemnités

Sur l'invitation de M. Dominique Tavel, Mme Martine Comte, Boursière procède au paiement des indemnités.

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron pour son discours de fin d'année qui est retranscrit ci-dessous :

*M. le Président,
Chers Conseillères et Conseillers,
Cher public,*

Cette séance de Conseil communal n'a finalement pas été aussi longue que nous l'avons imaginée, mais je ne voudrais pas prolonger votre soirée juste pour le plaisir. Je vais donc vous éviter la rétrospective de l'année 2017 ainsi que les projections sur l'avenir d'Echandens. Mais je ne saurais finir cette séance sans vous adresser quelques mots.

Tout d'abord, relevons que l'ordre du jour de ce Conseil de décembre s'est encore étoffé par rapport aux années précédentes. Vous avez eu à examiner et à vous prononcer sur un nombre exceptionnel de préavis, ainsi que sur des décomptes liés à des préavis déjà passés. Je salue ici le travail effectué par les membres des différentes commissions qui ont eu à se pencher sur tous ces dossiers. Et je tiens à vous remercier, au nom de l'Exécutif, pour la confiance que vous nous avez témoignée particulièrement ce soir, ainsi que tout au long de l'année.

Je n'ai pas besoin de vous décrire la satisfaction que nous avons ressentie plus particulièrement suite à l'acceptation du crédit de construction de notre future salle villageoise. Ce projet ambitieux était devenu une sorte de serpent de mer après un premier refus référendaire en 1999, et un deuxième en 2013. Nous voici donc comblés par un vote soutenant clairement un nouveau projet qui, nous l'espérons, suscitera la même adhésion de la part de notre population. Nous pourrions ainsi offrir à nos habitants, nos sociétés et autres groupements un espace de rencontres moderne, convivial et pratique, et un outil adapté aux besoins des autorités villageoises tout en améliorant les locaux de notre service de voirie.

C'est une belle récompense pour tous ceux qui s'investissent et font vivre notre village. Que le temps va nous sembler long jusqu'à ce que ce projet se concrétise ! Mais rassurez-vous, le groupe de travail composé de nos 3 collègues masculins ainsi que les entreprises Plarel, Regtec et Guillet sont prêts à se mettre à la tâche dès la fin du délai référendaire ! J'en profite pour les remercier aussi pour la charge de travail qu'ils ont déjà assumée et celle qu'ils vont encore assumer pour mener cette construction à son terme, d'ici à fin 2019. Le revers de cette médaille, c'est que vous allez être amenés à siéger quelques fois dans le charme désuet et le confort tout relatif de notre ancienne salle villageoise, ce qui, j'en suis persuadée, vous confortera dans la décision que vous avez prise ce soir !

Et nous voilà à nouveau au terme de l'année, une de plus... Et comme à chaque fin d'année ou presque, on peut lire dans la presse que tel ou telle municipal(e), voire syndic(que), a décidé de mettre un terme à son mandat pour plein de bonnes raisons. Les plus invoquées sont : la charge de travail, qui souvent s'ajoute à un mandat professionnel, l'obligation ou le choix de s'investir davantage dans son job et d'augmenter son temps de travail, des problèmes de santé, familiaux, parce que l'âge de la retraite arrive, parce que l'on a envie de se consacrer à autre chose ou simplement parce que l'on quitte sa commune. J'ai lu qu'une Municipale invoquait le fait que les séances du lundi soir, qui au début duraient 1h30, font maintenant 3h (il nous arrive d'en avoir qui dépassent largement cette durée !). Bref, plein de raisons et d'autres que j'oublie certainement. Mais, il y en a une que personne ne mentionne jamais : une législature, c'est 3 kg en plus ! Et si ce n'est pas au niveau de la taille, c'est au figuré, par la charge qui pèse sur les épaules...

Après avoir bien soupesé tout ça, j'ai donc décidé de quitter votre Exécutif à fin juin 2018. Aucune des raisons évoquées n'est la principale, c'est une combinaison de plusieurs facteurs qui a pesé dans la balance. Celui qu'il faut retenir, c'est que d'ici fin juin 2018, j'aurai cumulé 13 ans au Conseil communal, et 12 ans à la Municipalité, dont 7 ans comme syndique. Et je remercie au passage notre greffe, qui lors de mon annonce tout à l'heure en Municipalité, a ajouté que les années de syndication comptent double !

Cela fera donc 25 ans durant lesquels j'ai pu participer activement à la vie de cette Commune. J'ai toujours soutenu les différents projets de salle villageoise, j'ai d'ailleurs fait partie d'une commission qui a siégé 21 fois entre 1999 et 2000 pour étudier les causes de son rejet par la population ! Par le vote de ce soir, la boucle est maintenant bouclée pour moi. Votre Municipalité va avoir d'autres projets d'importance à mettre sur le métier, et pour cela il faut du sang neuf et des idées neuves, c'est le moment idéal pour passer le témoin. De mon côté, cela me permettra de retrouver une certaine sérénité et surtout de la légèreté...

Mais en attendant, revenons à cette fin d'année 2017, et à l'occasion qui m'est donnée de remercier, au nom de la Municipalité, tout le personnel communal. Vous l'avez entendu, notre concierge, M. Michel Genin, va nous quitter à la fin de l'année après presque 40 ans de service, nous le remercions également pour le travail fourni.

Un grand merci aux USL et à tous les bénévoles qui nous ont fait vivre une très belle édition des Fêtes au Château, ainsi que pour les autres nombreuses manifestations villageoises.

Encore une fois merci à vous, chers Conseillers et chères Conseillères, pour votre soutien et votre confiance. Et, bien entendu, merci au bureau du Conseil !

A cette liste, j'ajouterai encore, last but not least, mes collègues de la Municipalité pour leur travail, leur engagement et leur bonne humeur.

A vous tous ainsi qu'à vos proches, j'adresse mes meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une très belle année 2018. Je déclare le bar ouvert, santé !

L'assemblée salue son discours par une « standing ovation ».

M. Jean-Marc Landolt déclare son émotion et commente cette décision sur le vif, car il n'a pas eu l'occasion de préparer un discours, ayant appris lui-même la nouvelle dans la soirée. Néanmoins, au nom de ses collègues municipales il remercie chaleureusement Mme Irène Caron pour son engagement pendant toutes ces années et confirme qu'il s'agit en effet d'une charge de travail importante. Il respecte son choix, certainement murement réfléchi.

M. Dominique Tavel s'associe aux paroles de M. Jean-Marc Landolt et remercie Mme Irène Caron au nom du Bureau et des Conseillers communaux et souhaite que ces six derniers mois soient magnifiques. Il présente ses meilleurs vœux à tous et clôt la séance vers 22h15 en invitant l'assemblée au traditionnel apéritif de fin d'année.

Le Président :

Dominique Tavel



La Secrétaire :

Thérèse Maillefer